

Majeure en criminologie
Université de Montréal
Campus Laval

Hiver 2021

Plan de cours

CRI-1151 L Justice criminelle 1

Mercredi 8h30 à 11h30

Entièrement en ligne

Richard Therrien

richard.therrien@umontreal.ca

Me Richard Therrien
Therrien – St-Jacques, Avocats
370 Boul. Nobert, Bur. 140
Longueuil (QC) J4J 2Z3
(450) 640-0721

Descripteur du cours

Principes généraux et la législation pénale au Canada. Les tribunaux. Les intervenants du système de justice criminelle. Les sources du droit pénal. Les éléments constitutifs de l'infraction. Le déroulement d'une affaire criminelle. La présomption d'innocence et le fardeau de preuve. Les moyens de défense. Les peines.

Objectifs du cours

Comme ce cours est un cours de base en droit criminel, il vise d'abord à mettre l'étudiant(e) en contact avec le « système de justice criminelle et pénale » au Canada et au Québec.

Objectifs généraux

L'apprentissage des principes qui guident la justice criminelle et des règles qui en balisent l'exercice devrait permettre à l'étudiant(e) de faire preuve d'une plus grande rigueur intellectuelle dans ses analyses et d'un meilleur sens critique dans son évaluation des différents phénomènes de la justice criminelle et pénale.

Objectifs spécifiques

- Acquérir des connaissances d'éléments pratiques, reliés à l'exercice de la justice criminelle et pénale :
 - Distinguer les tribunaux et leurs juridictions respectives
 - Comprendre les rôles des intervenants du système de justice criminelle
 - Arriver à distinguer les éléments constitutifs des infractions
 - Saisir les différentes étapes d'une affaire criminelle
 - Intégrer les implications des principes de présomption d'innocence et du fardeau de preuve
 - Distinguer les moyens de défense
 - Assimiler les normes régissant l'imposition des différentes peines
- Appliquer les concepts appris à la pratique en criminologie.

Approches pédagogiques

Notes de cours

Des notes de cours en lien avec les sujets annoncés au plan de cours (p.4) seront rendues disponibles chaque semaine sur la page du cours de la plateforme StudiUM (voir p. 8). Leur lecture est obligatoire.

Ces notes sont réparties en 10 Sections. Certaines sections seront couvertes en deux semaines de cours au lieu d'une seule.

Documents

Des documents seront également déposés sur StudiUM à titre de lecture obligatoire. Il leur sera fait référence dans les notes de cours.

D'autres éléments d'information seront proposés aux étudiants pour illustrer certaines réalités juridiques et faciliter la compréhension de certains éléments théoriques du cours.

Vidéos

Des vidéos portant sur des éléments de contenu seront mises à la disposition du groupe tout au long du cours.

Forum Questions et Réponses

Un forum Questions et Réponses sera ouvert sur StudiUM.

Toute question portant sur la matière devra obligatoirement être soumise via ce forum. Aucune réponse exclusive ne sera fournie à une personne en particulier, que ce soit par téléphone ou par courriel. Toutes les questions et toutes les réponses devront être partagées avec tout le groupe. Et afin d'éviter la répétition, les étudiants(es) devront lire les questions déjà posées et les réponses déjà fournies avant de soumettre leurs propres questions.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un forum Questions et Réponses, non pas d'un Forum de discussion. Aussi **seul l'enseignant et l'enseignante associée seront autorisés à répondre aux questions affichées sur le Forum.**

L'étudiant(e) aura donc compris que l'enseignant ne donnera pas de cours en ligne en mode synchrone. Dans la plage-horaire réservée aux cours, à savoir les mercredis de 8h30 à 11h30, il fournira plutôt à l'étudiant(e) des **notes de cours** écrites à chaque semaine (10 sections) accompagnées des **documents** qui y sont cités, de **vidéos** réalisées sur différents sujets de droit ainsi que des exemples pigés dans l'**actualité judiciaire** courante. Il entretiendra aussi un **forum Questions-Réponses** qui permettra à l'étudiant d'obtenir en tout temps un éclairage juridique sur ses interrogations.

La mobilisation, le sens de l'organisation et la persévérance de l'étudiant(e) seront donc des éléments importants voire primordiaux de sa réussite.

Matériel requis

Ouvrage de référence obligatoire :

- Le **Code criminel / Codification bilingue 2021, Thomson Reuters, Éditions Yvon Blais** (en vente à la Librairie de l'université).

Notez bien que **seule l'édition 2021 est autorisée pour ce cours.**

Ce Code criminel est le seul ouvrage obligatoire pour ce cours. Aucun des volumes cités dans les références bibliographiques de la page 7 ne sont requis.

Matériel informatique :

Il est fortement suggéré d'utiliser un ordinateur (fixe ou portable) pour compléter ce cours en ligne. L'utilisation d'une tablette ou d'un téléphone est fortement déconseillée, surtout lors des évaluations.

L'équipe de soutien informatique des bibliothèques est disponible pour vous assister (entre autres par clavardage) même à distance pour tout problème informatique : <https://bib.umontreal.ca/coronavirus#soutien-distance>

Vous êtes responsable de votre équipement technique et de votre environnement de travail à distance. Les problèmes techniques provenant de vos propres appareils ne peuvent justifier un droit de reprise.

Pour obtenir de l'aide technique

Pour du soutien technique, vous pouvez contacter l'équipe de soutien StudiUM en consultant le lien suivant: <https://studium.umontreal.ca/> ou en appelant au 514-343-6111 poste 44944.

Pour toute aide technique concernant des outils institutionnels AUTRES que StudiUM

Lien pour le clavardage : clavardage.ti.umontreal.ca.

Pour du soutien informatique, consultez la page [Soutien à distance 24/7](https://ti.umontreal.ca/soutien/soutien24-7.html) : <https://ti.umontreal.ca/soutien/soutien24-7.html>

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Évaluation des apprentissages À livres ouverts	Lectures
20 janvier : 1 ^{er} cours	Présentation et révision du plan de cours en vidéoconférence préenregistrée Préface et La législation Pénale au Canada		Prendre connaissance du plan de cours Notes de cours Section 1 Documents nos 1 et 2
27 janvier : 2 ^e cours	Les infractions – les tribunaux – les juridictions		Notes de cours Section 2
3 février : 3 ^e cours	Les intervenants du système de justice criminelle		Notes de cours Section 3
10 février : 4 ^e cours	Les sources du droit pénal Le principe de la légalité en droit pénal		Notes de cours Section 4 Document no 3 Notes de cours Section 5
17 février : 5 ^e cours		EXAMEN INTRA PORTANT SUR LES 5 PREMIÈRES SECTIONS ET LES DOCUMENTS 1-2-3 30% DE LA NOTE FINALE	Réviser les notes de cours, les textes déjà déposés sur StudiUM et les réponses aux questions traitées sur le Forum Questions et Réponses
24 février : 6 ^e cours	Les éléments constitutifs de l'infraction		Notes de cours Section 6
3 mars		Semaine de relâche	

Dates	Éléments de contenu	Évaluation des apprentissages À livres ouverts	Lectures
10 mars : 7 ^e cours	Le déroulement d'une affaire criminelle		Notes de cours Section 7 Document no 4
17 mars : 8 ^e cours	La présomption d'innocence et le fardeau de preuve		Notes de cours Section 8 Documents nos 5 et 6
24 mars : 9 ^e cours		TEST-ÉCLAIR SUR LES SECTIONS 6-7- 8 ET LES DOCUMENTS 4-5-6 20 % DE LA NOTE FINALE	
31 mars : 10 ^e cours	Les défenses		Notes de cours Section 9
7 avril : 11 ^e cours	Les peines (Partie 1)		Notes de cours Section 10 (Partie 1)
14 avril : 12 ^e cours	Les peines (Partie 2)		Notes de cours Section 10 (Partie 2)
21 avril : 13 ^e cours		EXAMEN FINAL RÉCAPITULATIF PORTANT SUR TOUTE LA MATIÈRE 50 % DE LA NOTE FINALE	Réviser toutes les notes de cours, tous les textes déposés sur StudiUM, les vidéos et toutes les réponses aux questions traitées sur le Forum Questions et Réponses au cours de la session.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Date	Objectifs spécifiques du cours qui sont visés par l'évaluation	Outils d'évaluation	Pondération
17 février 8h30 Durée à déterminer	Matière couverte par les Sections 1 à 5 et les Documents nos 1, 2 et 3 et les sujets traités dans le Forum Questions et Réponses	Examen Intra	30 %
24 mars 8h30 Durée à déterminer	Matière couverte par les Sections 6, 7 et 8 et les Documents nos 4 et 5	Test-Éclair	20 %
21 avril 8h30 Durée à déterminer	Toute la matière couverte par les Sections 1 à 10, les Documents no 1 à 9, les vidéos et les sujets traités dans le Forum Questions et Réponses	Examen Final	50 %

Barème de notation

La notation finale des cours se fait selon le système littéral. La grille de conversion à partir des pourcentages qui sera utilisée est la suivante :

Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Références bibliographiques

- Collection de droit 2020-2021, vol 12. Droit pénal – Procédure et preuve, Barreau du Québec, Éditions Yvon Blais
 - Collection de droit 2020-2021, vol 13. Droit pénal – Infractions, moyens de défense et peine, Barreau du Québec, Éditions Yvon Blais
 - Traité général de preuve et de procédure pénales 2020, Martin Vauclair, 27^e édition, Thomson Reuters
 - Droit pénal général et pouvoirs policiers, 8^e édition, 2020, Modulo, Yvon Lefebvre, Martin Laroche et al.
 - Code criminel et lois connexes annotés, Alain Dubois et Philip Schneider, 2021, LexisNexis
 - Code criminel annoté 2021, Cournoyer-Ouimet, Thomson Reuters
 - De la détermination de la peine, Principes et application, François Dadour, LexisNexis
 - Traité de droit criminel, t.3 « La peine » Hughes Parent et Julie Desrosiers, Les éditions Thémis
 - Principes de la détermination de la peine, Gilles Renaud, Éditions Yvon Blais
 - Modèles de dénonciation et de chefs d'accusation en matière criminelle, Éditions Yvon Blais
 - La libération provisoire au Canada, Mathieu Chenette, Legis Pratique, LexisNexis
 - Le manuel juridique de l'enquêteur, Gordon Scott Campbell, Éditions Yvons Blais
- NOTE : Vous n'avez pas à vous procurer ces ouvrages

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :

<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

StudiUM

Des informations sur le cours et de la documentation relative à celui-ci seront mises à la disposition des étudiants à partir du réseau interne de l'Université, soit StudiUM. Les étudiants auront un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM. De là, il aura accès aux pages du module StudiUM qui sont dédiées aux différents cours auxquels il est inscrit.

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Politique d'intégration : soutien aux étudiants en situation de handicap

Les facultés ont la responsabilité de mettre en place les mesures d'accommodement aux examens de leurs cours pour les étudiants inscrits au service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH). Vous devez tout d'abord vous inscrire au service de [Soutien aux étudiants en situation de handicap \(SESH\)](#). Un conseiller évaluera vos besoins.

Dans les deux premières semaines de cours, il est fortement recommandé d'informer les chargés de cours et de leur remettre la lettre des mesures d'accommodement émise par le SESH.

Pour demander des mesures d'accommodement aux examens, vous devez remplir le formulaire en ligne sous l'onglet de la Faculté des arts et sciences du Campus de Laval sur le site suivant :

http://www.sae.umontreal.ca/campuslaval/soutien_etudiants_situation_handicap.htm

Attention, pour être mis en place, un accommodement doit être demandé avant la date limite, soit **21 jours** avant la date de l'examen lors des trimestres d'automne et d'hiver.

Pour les examens en ligne, veuillez faire parvenir votre demande avec votre lettre de mesures d'accommodement émise par le SAÉ au chargé de cours.

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

Dans les travaux : copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; soumettre le même travail dans deux cours (autopl plagiat); inventer des faits ou des sources d'information; obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.

Lors des examens : utiliser des sources d'information non autorisées pendant l'examen; regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; s'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité et règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude :
<https://integrite.umontreal.ca/>.